

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 19 (1989)
Heft: 9

Rubrik: Vaud Social

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La parole aux statistiques

En 1987, les autorités cantonales vaudoises ont choisi de promouvoir une politique destinée à offrir une alternative au placement institutionnel aux personnes – jeunes ou moins jeunes – que leur état de santé rend dépendantes.

M. J.-D. Cruchaud, conseiller municipal et directeur de la sécurité sociale de la Ville de Lausanne apporte, dans la préface de ce document quelques précisions: «Ce rapport parle aussi de l'avenir et les propos qu'il contient posent une question fondamentale: quelle place sera-t-elle accordée, demain et après-demain, à ceux qui nous ont devancés, à ceux sans qui nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui? De rapport en étude, on parle des vieillards comme d'un

problème, d'une question appelant réponse ou solution. Citant Simone de Beauvoir, les auteurs mettent le doigt sur ce phénomène de «chosification» d'une proportion importante de nos concitoyens. Au-delà des infrastructures, nombreuses et coûteuses, qu'il nous appartiendra de réaliser pour tenir compte des besoins particuliers de cette population, c'est bel et bien son maintien au sein d'une société plus accueillante et plus solidaire qu'il nous incombe de promouvoir, et non son exclusion, fût-ce dans une marginalité dorée».

La population âgée de Lausanne

Dans quels quartiers vivent les personnes âgées? Dans quels logements? Cette population a beaucoup crû et vieilli, va-t-elle continuer à croître et à vieillir? Est-elle touchée par la tendance des familles à décohabiter? Les personnes âgées recourent-elles souvent à l'hébergement en institution? Ce sont des questions aux-

quelles répond avec précision cette étude, sous le titre «La population âgée de Lausanne». Le recensement des personnes âgées à Lausanne a tout d'abord permis d'établir que, en 1970, on comptait 18 854 personnes âgées, soit 13,7% de la population totale. En 1980, les personnes âgées, au nombre de 22 255, représentent 17,5% de la population totale, soit en dix ans, une croissance de 18%. À partir de 1980, cet effectif s'est stabilisé: en 1987, les 22 526 personnes âgées enregistrées par le contrôle des habitants forment 17,8% de la population totale. Mais l'on sait aussi qu'en 1980, les 4795 personnes âgées de plus de 80 ans forment 21,3% de la population âgée totale, et qu'en 1987, celles-ci étaient au nombre de 6 166 et formaient 27,4% de la population âgée totale. Autre détail intéressant: près de deux personnes âgées sur trois et près de trois personnes très âgées sur quatre sont des femmes. Cette prédominance s'explique bien sûr par l'espérance de vie plus élevée de la population féminine, mais aussi par un taux traditionnellement important de femmes dans les villes.

Etat-civil

En 1987, 72% des hommes âgés sont mariés, alors que ce n'est le cas que pour 31% des femmes âgées. Inversément, 44% des femmes âgées et 14% des hommes âgés sont veufs. Cette situation contrastée résulte de l'effet conjugué de la différence de l'âge au mariage et de l'espérance de vie plus élevée de la population féminine. Le mariage constitue malgré tout l'état civil le plus fréquent pour les personnes âgées de plus de 65 ans dans leur ensemble. Ceci reste enco-

re vrai pour 62% des hommes âgés de 80 ans et plus, alors que 62% des femmes très âgées sont veuves et forment près de la moitié de la population très âgée.

Comparaison ville-canton

Contrairement: Lausanne, le canton de Vaud a enregistré une légère augmentation du nombre d'habitants entre 1970 et 1980. Lausanne qui, en 1970, comprenait 26,8% de la population du canton n'en comptait plus, en 1980, que 24,1%. Cependant, la proportion d'habitants âgés était plus élevée à Lausanne que dans le canton tant en 1970 qu'en 1980. L'effectif de la population âgée vaudoise a augmenté encore plus rapidement que la population âgée lausannoise, avec un taux de croissance moyen annuel de 2%. En 1980, 28% des Vaudois âgés vivaient à Lausanne. À cette même date, les vieux Lausannois étaient un peu plus âgés que les vieux Vaudois dans leur ensemble.

Où vivent-ils?

L'étude aborde de très près les conditions d'habitation des personnes âgées, cite des chiffres précis concernant le nombre de pièces habitées et le montant moyen des loyers. Mais on apprend aussi qu'au 31 décembre 1987, les Etablissements sociaux vaudois hébergeaient 5 376 personnes âgées, dont 3 784 très âgées, qui représentaient respectivement 6,3% de la population âgée et 17,5% de la population très âgée du canton. À Lausanne, et à cette même date, les Etablissements sociaux hébergeaient 1 002 pensionnaires âgés, dont 744 très âgés, qui représentaient

FONDATION CONTESSE 1323 Romainmôtier

INFIRMERIE CONTESSE 1323 Romainmôtier

EMS conventionné
Reçoit des personnes C

Tél. 024/53 11 14

MAISON CONTESSE 1326 Juriens

EMS conventionné
Reçoit des personnes C et D.
Court séjour, suite de traitement, vacances

Tél. 024/53 11 27

La multiplication d'Universités du 3^e âge en France d'abord, puis en Belgique, en Suisse et dans les principaux pays d'Europe occidentale, a entraîné très rapidement la nécessité de créer une association internationale. Il s'agissait en premier lieu de permettre à ces institutions, encore balbutiantes, d'échanger des informations, de partager des expériences, d'entreprendre en commun des travaux de recherche, tout en respectant leur autonomie et leur génie propre.

PROF. R. JEANNERET
UNI 3^e ÂGE

La fondation de l'Association Internationale des Universités du Troisième Âge (AIUTA) date de 1975. Selon les statuts votés en 1976, il s'agissait de:

- contribuer efficacement à l'amélioration des conditions des personnes âgées dans le monde et permettre à celles-ci de continuer à jouer un rôle actif et utile dans la société;
- coordonner dans ce but les activités des Universités du troisième âge adhérentes, notamment leurs actions de forma-

Uni 3 et association internationale

- tion, d'étude et de recherche;
- développer toutes actions coopératives d'intérêt général;
 - assumer, sur le plan international, la coopération avec les institutions d'Enseignement supérieur ayant des objectifs similaires, ainsi qu'avec les organisations dont l'activité se rapporte de façon générale à l'Enseignement supérieur et aux conditions de vie des personnes âgées.

De fait, un problème important se trouve posé peu après la fondation de l'AIUTA: celui des critères permettant l'adhésion de telle ou telle institution se parant du titre d'Université du 3^e âge. Libérale jusqu'à la fin des années 70, la politique en matière d'admission se fit plus restrictive. A partir de 1982, «peuvent être admises comme membres titulaires, après présentation d'un dossier d'admission adressé au président, les institutions ou associations portant le titre d'Université du troisième âge ou un titre similaire, faisant partie ou émanant d'un établissement d'enseignement supérieur ou

ayant passé convention avec lui (par établissement d'enseignement supérieur, on entend une institution ayant le droit de décerner des grades universitaires.)»

Il faut avouer que, pour le Conseil de l'AIUTA, chargé d'examiner les candidatures, le choix n'est pas toujours facile. Certaines U3A ont été refusées, leur caractère «universitaire» étant plus que douteux; d'autres ont été admises à titre de membres associés, sans compter les problèmes posés par les antennes créées par une U3A dûment reconnue dans sa sphère d'influence.

Aussi n'est-il pas étonnant que le nombre exact d'Universités du 3^e âge soit impossible à préciser, aussi bien en Europe que dans le monde, puisque toutes ne sont pas affiliées à l'AIUTA ou sont regroupées dans des organismes purement nationaux.

Si l'on se réfère aux chiffres mis à disposition par l'Institut Européen Inter-universitaire de l'Action Sociale, à Marcinelle, il existerait aujourd'hui plus de 210 universités pour aînés se répartissant comme suit: Belgique: 22; Suisse: 9; Allemagne: 8;

Espagne: 21; Grande-Bretagne: 3; Italie: 45; Pologne: 16; France: 56; Norvège: 3; Suède: 2; Finlande: 1; Argentine: 1; Australie: 1; Canada: 6; Israël: 2; Mexique: 2; Tunisie: 1; Etats-Unis: 15; Taiwan: 1.

Quant au nombre total de personnes suivant les cours des Universités du 3^e âge (qui, en France, portent également le nom d'Universités ouvertes, Universités pour tous, du temps libre, etc.), on peut l'estimer à 100 000 au moins. Pour notre pays, ce nombre s'inscrit entre 6000 et 9000 adhérents. (U3A de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne (germanophone et francophone), Bâle, Zurich, Saint-Gall et du canton du Tessin, qui a passé une convention avec l'Université de Genève).

R. J.

Il convient de signaler que certains des renseignements publiés ci-dessus sont tirés d'un ouvrage de Pierre Mayence, intitulé: Les Universités du Troisième Âge: Carrefours d'éducation permanente d'aujourd'hui et de demain Ed. Ieias, Marcinelle, 1989.

VAUD SOCIAL

Suite de la page 33

4,5% de la population âgée et 12,1% de la population très âgée de la commune.

Que font-ils?

Entre 65 et 69 ans, moins d'une femme sur dix travaille, et moins d'une femme sur 30 le fait à plein temps. La proportion de femmes actives diminue encore de moitié entre 70

Taux d'activité des personnes âgées de plus de 55 ans selon le sexe, en 1980

	Actifs	Hommes Dont plein temps ¹	Taux ² d'activité	Actifs	Femmes Dont plein temps	Taux d'act.
55-59 ans	3121	2751	91,3%	2032	1227	46,4%
60-64 ans	2036	1730	76,1%	922	491	26,4%
65-69 ans	593	347	23,3%	384	139	9,7%
70-74 ans	268	116	11,4%	170	57	4,4%
75 ans et plus	149	54	5 %	77	20	1,2%
Total des plus de 65 ans	1010	517	12,9%	631	216	4,4%

Recensement fédéral de la population 1980, OFS.

et 74 ans. En revanche, 12,9% des hommes âgés sont toujours actifs: entre 70 et 74 ans, 11% d'entre eux travaillent encore, dont 40% à plein temps.

Les personnes intéressées par cette étude peuvent la commander à l'Office d'études socio-économiques et statistiques, av. de Florimont 1, 1006 Lausanne, tél. 021/43 33 13, au prix de Fr. 25.-, en mentionnant «Population âgée de Lausanne».